

COMMUNE DE CUBIÈRES - LOZÈRE

NOTE DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le budget 2024 a été voté le jeudi 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement.

Population de la commune de Cubières au 1^{er} janvier 2024 (INSEE) :

Population municipale : 192

Population comptée à part : 11

Population totale : 203

BUDGET PRINCIPAL CUBIERES 2024 –

NOMENCLATURE M57 ABREGEE

I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 499 161,86€

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 499 161,86€

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 sont les suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,88 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 213,91%

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 10,67%

Le montant total des impôts et taxes attendu est de 135 000€.

c) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT - Dépense		BUDGET
Chap 011	Charges à caractère général	144 418,19 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	120 000,00 €
Chap 014	Atténuations de produit	28 000,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	88 193,67 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 418,19 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	52 000,00 €
Chap 66	Charges financières	1 050,00 €
Chap 67	Charges spécifiques	500,00 €
Chap 68	Dotations aux provisions et dépréciations	581,81
	MONTANT TOTAL	499 161,86 €

FONCTIONNEMENT - Recette		BUDGET
Chap 002	Excédent antérieur reporté	163 361,86 €
Chap 70	Produit des services, du domaine et vente diverses	1 800,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	135 000,00 €
Chap 74	Dotations et participations	179 000,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	20 000,00 €
Chap 77	Produits spécifiques	0,00 €
	MONTANT TOTAL	499 161,86 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Etat de la dette

La Commune de Cubières a un seul emprunt en cours. Il a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et consignations afin de financer les logements T2 et T4 de l'ancienne Mairie en 2009 pour une durée de 20 ans. Le montant total emprunté était de 84 000€. Il s'agit d'un emprunt à taux variable, indexé sur le taux du livret A. Le capital restant dû au 01/01/2024 est de 28 846,58€. Cet emprunt sera remboursé en septembre 2029 - Durée restante : 6 ans.

Le montant à payer pour l'échéance de septembre 2024 est de 5 212,22€ (dont 4 173,67€ de remboursement de capital et 1 038,55€ de remboursement d'intérêts)

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le montant total des dépenses et des recettes d'investissement du budget d'investissement de 2024 est équilibré, il est de 488 564,02€ en dépense et de 488 564,02€ en recette.

Le vote de la section investissements se fait au niveau des opérations d'équipement.

INVESTISSEMENT - Dépenses		
CHAP/OP	Désignation	VOTE
001	Déficit invest reporté	0,00
16	Annuité emprunt capital (Logement T2 et T4 échéance amort 2024 : 4173,67€) et dépôt de garantie location T2	5 000,00
041 - Art 2151	Opération d'ordre - Intégration programme voirie 2021 59 663,81€ et voirie 2023 enrochement Treymes 10604,86€ (Art 238 avance et acomptes - Opération d'ordre - Passage de l'article 238 à l'article 2151)	70 269,00 €
041 - Art 2315	Opération d'ordre - Intégration avance forfaitaire versée (Travaux Aménagement Bourg Cubières - Avance forfaitaire versée au 238)	20 552,21 €
36	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS (Voirie 2024 : Voie communale du Bouschet 102 427,74€ Enrochement Pratlong 6 441,67€ Fossé bétonné VC Pratlong 12 142,05€ - Dossier amendes de police : Signalisations diverses et glissière sécurité le Bouschet 11 230,80€ Carte communale)	200 000,00 €
38	BATIMENTS COMMUNAUX (toiture logement au-dessus Mairie de Cubières 25 399€ TTC environ)	48 348,00 €
94	AMENAGEMENTS VILLAGES (acquisition biens vacants sans maîtres présumés 5 actes 1680 € TTC - plaques et numéros de rues)	30 000,00 €
95	MURS VOIRIE	64 394,81 €
97	SALLE COMMUNALE ESPACE CULTUREL	15 000,00 €
99	CIMETIERE	0,00 €
101	TOITURE ET MISE AUX NORMES BATIMENTS PUBLICS	20 000,00 €
103	MOBILIER (Vierge de Cubières 3820€ Tracteur tondeuse)	15 000,00 €
TOTAL		488 564,02 €

INVESTISSEMENT Recette

CHAP / OP	Désignation	VOTE
001	Excédent Invest Report	153 582,95 €
021	Virement de la section fonction.	88 193,67 €
Chap 040-284152	Amortissements (Fds de concours électrification)	64 418,19 €
Chap 041 - Art 238	Intégration programme voirie 2021 : 59 663,81€ et voirie 2023 enrochement Treymes : 10604,86€ (Art 238 avance et acomptes - Opération d'ordre - Passage de l'article 238 à l'article 2151)	70 269,00 €
Chap 041 - Art 238	Intégration avance forfaitaire versée (Travaux Aménagement Bourg Cubières - Avance forfaitaire versée à l'article 238)	20 552,21 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
10	FCTVA (prevu : 50704,47€)	50 700,00 €
165	Dépôt de garantie (locataires)	249,00 €
36	VOIRIE ET RESEAUX (solde subvention Département voirie 2023 Suvention voirie 2024 Département 32537,96€)	34 372,00 €
38	BATIMENST COMMUNAUX (subvention Département toiture logement au-dessus Mairie 6227€)	6 227,00 €
94	AMENAGEMENT VILLAGES	0,00 €
95	MURS VOIRIE	0,00 €
97	SALLE COMMUNALE ESPACE CULTUREL	0,00 €
99	CIMETIERE	0,00 €
101	TOITURE ET MISE AUX NORMES BATIMENST PUBLICS	0,00 €
103	MOBILIER (Vierge de Cubières demande subventions en cours DRAC 40%+ DEPARTEMENT 40%)	0,00 €
TOTAL		488 564,02 €

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**CUBIERES 2024 – NOMENCLATURE M49****I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le montant total de la section de fonctionnement est de 82 209,90€ dépense et de 82 209,90€ en recettes.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
CHAP	Désignation avec détail	VOTE
011	Charges à caractère général (déjà réalisé SATESE SATEP 731,05€ + EDF 524,24€)	13 060,90 €
012	Charges de personnel et frais assimilés (Déjà réalisé service technique 3eme trimestre 2023 : 2821,75€)	7 000,00 €
014	Atténuation de produits (versement Agence eau pollution d'origine domestique Art 701249 : 2837€ et Art 706121 redevance modernisation réseaux de collecte 364€ déclaration effectuée mars 2024)	3 210,00 €
042	Opérations d'ordres de transfert entre sections : Dotation aux amortissements	54 839,00 €
65	Autres charges de gestion courante (Déjà réalisé : 279,40€ - Frais analyses eau au moins 3100€ + analyses supplémentaires traitement eau)	3 500,00 €
66	Charges financières	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	300,00 €
68	Dotation aux amortissement et provisions créances douteuses	300,00 €
023	Virement section investissement	0,00 €
TOTAL		82 209,90 €

FONCTIONNEMENT - RECETTES		
CHAP	Désignation avec détail	VOTE
002	Excédent antérieur reporté	4 384,90 €
70	Produits de service : Vente eau et redevance pollution : 45 000 € vente assainissement et redevance 5000€	50 000,00 €
Chap 042	Opération d'ordre de transfert entre sections : Art 777 Amortissement subventions	17 825,00 €
74	Subventions d'Exploitation (Participation SDEE sur contrat eau – Subvention Budget principal : 10 000€)	10 000,00 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL		82 209,90 €

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total de la section d'investissement est **229 971,71€ en dépense et de 229 971,71€ en recette.**

INVESTISSEMENT Dépenses		
CHAP/OP		VOTE
001	Déficit invest reporté	0,00 €
Chap 040 Art 139	Amortissement Subventions d'investissement inscrite au resultat (Ordre budgétaire Inventaire 040 Art 139111 : 2575,31€ Art 139118: 1069,55 Art 13913 : 4 171,43€ Art 13915 : 969,27€ Art 13916 :1€ Art 139118 : 9037,82€)	17 825,00 €
Chap 041 Art 2315	Opération d'ordre budgétaire patrimoniale	16 096,90 €
301	Extension et travaux reseaux AEP (Prévoir branchements AEP REDOUSSAS 5283,30€ HT et Pomaret SDEE - remplacement compteurs généraux eau)	131 831,00 €
302	Périmètre de protection captage	2 049,81 €
304	Travaux et étude reseaux assainissement collectifs (Reste à verser acquisition terrain Cts FOLCHER 1464€)	2 169,00 €
305	Traitements Eau Potable (UV réservoirs Cubières et Lozeret)	60 000,00 €
TOTAL		229 971,71 €

INVESTISSEMENT Recettes		
CHAP / OP	Désignation	VOTE
oo2	Excédent Invest Report	141 235,40 €
021	Virt de la section fonction.	0,00 €
1068	Excédent fonctionnement capitalisé	0,00 €
Chap 040	AMORTISSEMENTS (Art 28051 : 987 Art 28138 : 395 Art 28151 : 1128 Art 281531 : 51959,33 Art 281532 : 369)	54 839,00 €
Chap 041 Art 238	Opération d'ordre budgétaire patrimoniale (Passage art 238 avance forfaitaire tvx aménagement Bourg Cubières au compte 2315)	16 096,90 €
301	Extension et travaux reseaux AEP + nouveau branchements (Solde Subv Agence RMC 10387€ versé ok + participation SDEE Tvx Redoussas 1056,66€)	11 443,00 €
302	Périmètre protection captage	0,00 €
304	Travaux et études reseaux assainissement collectifs	0,00 €
305	Traitements Eau Potable (Participation SDEE)	6 357,40 €
TOTAL		229 971,70 €